

# ACTE DE CESSIION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES NON REPRÉSENTÉES PAR DES SUPPORTS D'ENCAISSEMENT

(Articles L 313-23 à L 313-34 du Code monétaire et financier)

Document à imprimer en recto-verso

## ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE

HSBC France, Société Anonyme au capital de 337 189 100 euros dont le siège social est à Paris 8<sup>ème</sup>, 103, avenue des Champs Elysées  
 domiciliée en son guichet de :

## CÉDANT

Nom ou raison sociale :

Adresse ou siège social :

N° voie - type de voie :

Complément d'adresse :

Code postal - ville :

Numéro de compte :

Le présent bordereau, soumis aux dispositions des articles L 313-23 à L 313-34 du Code monétaire et financier et aux conventions particulières signées d'autre part, concerne les créances énumérées ci-après. Il est stipulé endossable.  
 Sauf convention contraire, la présente cession n'entraînera pas transfert à HSBC France du bénéfice de la réserve de propriété éventuellement attachée aux créances cédées.

Signature et cachet du client

**Ci-joint :**  
**facture(s) originale(s)<sup>(1)</sup>**

**Ci-joint : photocopie(s) certifiée(s)**  
**conforme(s) de(s) facture(s)<sup>(1)</sup>**

## CADRE RÉSERVÉ À HSBC FRANCE

**Date de cession**

**N° Remise**

**Taux de mobilisation**

**Montant retenu**

CBC     BBC     Agence.....

Code de l'entité : .....

Nom et visa signataire A

